



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Valence, le 1<sup>er</sup> octobre 2024

# CCI DRÔME et Valence Romans Agglo : un partenariat au service du développement économique du territoire

Sous l'impulsion de leurs présidents, Valence Romans Agglo et la CCI de la Drôme, ont décidé d'allier leurs compétences et leurs offres de service en faveur du développement économique des entreprises en intervenant sur différentes thématiques du territoire de Valence Romans Agglo.

Parce que la CCI de la Drôme et Valence Romans Agglo partagent des valeurs communes de proximité et d'implication locale pour le développement du territoire, les deux parties ont décidé de conclure un accord de partenariat. L'engagement réciproque de Valence Romans Agglo et de la CCI de la Drôme témoigne notamment de leur volonté partagée :

- De s'associer pour construire ensemble une collaboration sur le long terme, privilégiant des relations de proximité et de qualité ;
- D'être des partenaires actifs et privilégiés, dans le cadre de leurs politiques et actions respectives, notamment sur les axes suivants : l'attractivité économique du territoire drômois, le développement des entreprises, l'innovation, la formation, l'insertion par l'emploi.

Concrètement, ce partenariat se traduit par un renforcement des collaborations entre les 2 structures à travers différents domaines d'actions :

### 1. En proposant un écosystème entrepreneurial favorable à la croissance des entreprises sur le territoire :

- En soutenant la création, la transmission et le développement des entreprises
- En déployant une offre de services à travers l'offre SoluCCIo s'adaptant à chaque étape du développement de l'entreprise
- En proposant des actions de Formation professionnelle sur le territoire.
- En favorisant la lisibilité de l'offre de services et l'articulation entre les 2 institutions aux acteurs économiques sur le territoire :
- En participant au partage de données d'observation économiques et socio-démographiques
- En accompagnant l'accueil et l'implantation sur le territoire de projets émergents à fortes potentialités dans le secteur industriel durable
- En favorisant tout projet à dimension collective/collaborative entre les entreprises du territoire

## 2. En participant à des actions communes de mise en avant ou développement des entreprises du territoire à travers :

- Le déploiement d'une agence d'innovation : cette action sera déclinée par la signature d'une convention dédiée qui fixera de manière opérationnelle les modalités de coopération.
- Le dispositif Territoire d'industrie via les 4 grandes actions : foncier avec les friches industrielles, écologique via la démarche EIT, compétences via les filières, Innovation.
- La Chambre de Commerce et d'Industrie pourra jouer un rôle décisif dans l'émergence d'équipements structurants tels que des plateaux techniques, etc.
- La Formation continue : en proposant des formations à destination de plusieurs types de publics (salariés, managers décisionnaires, particuliers, demandeurs d'emploi) traitant de sujets tertiaires/stratégiques (numérique, IA, cybersécurité, RSE, management agile) ou participant à la montée en compétences en langues étrangères (anglais, français...)
- L'alternance : en participant à la stratégie de développement du volume d'alternants répondant aux besoins des entreprises sur le périmètre tertiaire (CAP à bac +5 sur les métiers de l'administratif, du commerce, du marketing, des RH, de la finance) ;
- Des événements organisés en faveur du monde économique.
- L'écologie industrielle territoriale et économie circulaire. Dans le cadre de ses rencontres entreprises, la chambre de commerce et d'industrie pourra intégrer ses entreprises ressortissantes dans les thématiques prioritaires de la CCI.
- La mobilisation de dispositifs permettant d'accompagner les petites et moyennes entreprises mais aussi les leaders du territoire, dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale (RSE), incluant une approche/dimension territoriale.

La CCI est, par exemple, partie prenante des Trophées de l'entreprise, organisés chaque année par Valence Romans Agglo, en participant au jury et en jouant le rôle de prescripteur.

De son côté, Valence Romans Agglo participe à la démarche Archimède, animée par la CCI, afin de réunir les principales structures d'accompagnement à la création d'entreprises.

*« Je me réjouis de la signature de ce partenariat entre Valence Romans Agglo et la Chambre de commerce et d'industrie de la Drôme qui renforce, une fois encore, nos excellentes relations et démultiplie nos actions au service d'un seul et même objectif : le développement économique du territoire. »*

**Nicolas Daragon, Président de Valence Romans Agglo**

*« Je me félicite sincèrement de cette démarche conjointe, elle est selon moi le symbole de l'intelligence collective dont il faut savoir faire preuve aujourd'hui pour affronter la complexité de nos écosystèmes, les difficultés structurelles et pour cela, renforcer encore et toujours l'attractivité de notre territoire, et participer activement à la compétitivité de ses entreprises. »*

**Alain Guibert, Président de la Chambre de commerce et d'industrie de la Drôme**



**La CCI de la Drôme** est un établissement public dont la mission est de soutenir le développement des entreprises de son territoire dans toutes les étapes de leur vie - création, croissance, développement, transmission -, ainsi que d'animer la dynamique économique de son territoire. Elle est mobilisée au quotidien pour représenter, informer, accompagner et former les créateurs et les entrepreneurs/entreprises de l'industrie, du commerce et des services de la Drôme. Plus particulièrement au niveau du développement des entreprises, la CCI de la Drôme comprend deux domaines d'expertise : l'internationalisation / le développement à l'export et l'innovation (accompagnement de projet/management de l'innovation).



**La communauté d'agglomération Valence Romans Agglo** rassemble 54 communes et compte 227 000 habitants. Elle exerce de nombreuses compétences dont le développement économique du territoire. Dans ce cadre, elle assure :

- La gestion des 56 parcs d'activités économiques du territoire (1 600 ha de foncier)
- Le développement des filières stratégiques : cuir, image animée...
- La promotion de l'innovation des entreprises (via l'organisation des Trophées d'entreprise et sa structure FabT)
- Le développement de l'accès à l'emploi et à la formation (avec le 333)
- Le développement du tourisme (avec Valence Romans Tourisme)
- Le développement de l'enseignement supérieur

#### **Valence Romans Agglo en chiffres**

- 5<sup>e</sup> pôle économique de la Région Auvergne Rhône-Alpes et 49 % de l'emploi de la Drôme.
- 22 711 entreprises sur le territoire : 1 tissu de TPE-PME dynamique, qui compte également des employeurs de grande taille, dans la fonction publique comme dans le privé.
- 107 000 emplois : +7 % en 6 ans (presque 3 fois plus que sur les EPCI de comparaison, et plus que sur la plupart des autres territoires).
- De nombreux secteurs d'activité sans monopole majeur : une complémentarité d'activités, source de maillage entre entreprises et une résistance face aux crises.